

Pêche illégale, l'UE adresse un carton jaune aux Comores

La Commission européenne a donné jeudi à Taïwan et aux Comores un carton jaune, premier niveau d'avertissement, dans le cadre de sa lutte contre la pêche illégale.

La décision de Bruxelles concernant Taïwan, qui exporte pour 13 millions d'euros vers l'UE, est fondée sur des "manquements sérieux" dans le système de régulation de la pêche, un système de sanctions qui ne décourage pas la pêche illégale, et un manque de contrôle et de surveillance de la flotte longue-distance, est-il expliqué dans un communiqué.

Pour les Comores, l'UE dénonce en particulier la délégation de la gestion des registres des bateaux de pêche à une compagnie privée offshore, qui ne respecte pas les lois comoriennes et n'est pas surveillée par les autorités du pays.

Après ce carton jaune, les pays visés ont six mois pour pallier les manquements notifiés, à la suite desquels la Commission peut soit lever l'avertissement, donner une prolongation ou proposer au Conseil de durcir le ton.

La Commission a également annoncé avoir retiré les cartons jaunes attribués précédemment au Ghana (en novembre 2013) et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée (en juin 2014).

Les deux pays "se sont approprié les réformes de la pêche et ont désormais des structures légales et de régulation en place permettant de combattre la pêche illégale", s'est félicité le commissaire en charge de l'Environnement, des Affaires maritimes et de la Pêche Karmenu Vella.

"C'est la troisième fois depuis 2010 que la Commission procède à un retrait de cartons jaunes, ce qui fait passer à 10 le nombre d'États ayant reçu un carton vert, et montre bien l'influence positive de l'UE sur les pays tiers afin que ceux-ci adoptent des mesures visant à faire cesser la pêche illicite", ont réagi de leur côté les ONG Environmental Justice Foundation (EJF), Oceana, The Pew Charitable Trusts et WWF.

Plusieurs procédures sont toujours en cours, notamment contre la Thaïlande, qui a reçu un carton jaune en avril 2015.

"Nous avons d'excellentes relations avec eux", a confié un membre de la Commission, qui a demandé à ne pas être nommée. "Nous suivons le programme établi. Nous pourrions faire une évaluation avant la fin de l'année et décider quelle sera la prochaine étape", a-t-elle ajouté.

L'UE reproche à la Thaïlande, troisième producteur mondial de produits de la mer, un cadre légal insuffisant pour les sanctions, des inspections limitées, un manque de traçabilité des produits ou encore de contrôle de la flotte de pêche.

La réglementation européenne en matière de pêche illégale (dite "IUU") a été mise en place en 2010. L'UE, premier importateur de produits de la pêche dans le monde, a, au fil des ans, sanctionné plusieurs pays pour leur manque d'engagement à réformer : la pêche issue du Sri Lanka (depuis octobre 2014), de Guinée et du Cambodge (depuis novembre 2013) est interdite à l'importation dans l'UE.